

Réf : DCM/2017/n°65/5.5/11.07/6

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	24

Date de la convocation : 03.07.2017

Date de l'affichage : 05.07.2017

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le ONZE JUILLET à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

A. FOUREL à P. MAUMEJEAN

G. GER à R. BOUTEILLER

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

Absents : P. CATHALA, H. THELENE, O. BERTRAND, A. BONNET, A. JACINTO

Secrétaire de séance : C. BERTINI

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

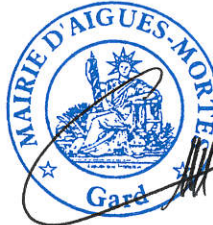
Prend acte des décisions municipales suivantes :

- n° 2017-32 qui modifie l'application des tarifs de l'Ecole de Musique – année 2017-2018
- n° 2017-33 qui retient la Société AXURBAN à Nanterre pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DSP du stationnement sur voirie et sur les parcs de stationnement fermés.
- 2017-34 qui autorise M. le Maire à signer des avenants dans le cadre de la réhabilitation de l'Ecole Gambetta pour le lot Etanchéité, cloisons amovibles, électricité ventilation, ascenseur.
- n° 2017-35 qui autorise M. le Maire à signer un avenant dans le cadre de la réhabilitation de la Chapelle des Capucins pour le lot électricité : mise en conformité électrique.
- n° 2017-36 qui concède à Mme LAPASSET et M. PUJOL une concession cinéraire dans le columbarium pour une durée de 30 ans moyennant la somme de 735 €
- n° 2017-37 qui concède à Mme COLOMINA Stéphanie une concession cinéraire dans le columbarium pour une durée de 30 ans moyennant la somme de 735 €

- n° 2017-38 qui retient l'établissement CLIMAT pour le marché relatif à la location et la maintenance de toilettes mobiles autonomes et douches à l'occasion des manifestations sportives, culturelles, festives et événementielles organisées par la ville.

- n° 2017-39 qui consent à M. Patrice MONTOYA à exercer un droit d'occupation précaire, aux fins de pâturage, sur les parcelles AL 190 et AL 310 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Juillet 2017.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 12-07-2017

- date d'affichage : 12-07-2017